



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
RÉFECTION DE TRANCÉE POUR LE COMPTE DE VENDÉE FLUIDES
ÉNERGIES – LA HAUTURE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise ATLANROUTE.

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de tranchée pour le compte de Vendée Fluides Énergies doivent être réalisés au lieu-dit La Hauture, il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 20 avril 2026 au 30 avril 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée, au moyen des panneaux B15 et C18, au lieu-dit "La Hauture", en raison de travaux de réfection de tranchée réalisés pour le compte de Vendée Fluides Énergies

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ATLANROUTE.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 8 avril 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : ATLANROUTE Représenté par : Xavier ARNAT
Adresse Numéro : 460 Extension : Nom de la voie : Rue Pasteur - La Loge
Code postal 8 5 1 7 0 Localité : LE POIRÉ SUR VIE Pays : FRANCE
Téléphone 0 2 5 1 3 6 0 0 0 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : accueil @ atlanroute . fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : La Haute
Code postal 44140 Localité : REMOUVILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réfection de tranchée
Pour le compte de notre client : Vender Fluides Energies
Date prévue de début des travaux : 20 04 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2^h

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 011 Date de début de réglementation : 20 04 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Panneaux B15 C18
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : ATLANROUTE Représenté par : Xavier ARNAT

Adresse Numéro : 460 Extension : Nom de la voie : Rue Pasteur - La Loge

Code postal 8 5 1 7 0 Localité : LE POIRÉ SUR VIE Pays : FRANCE

Téléphone 0 2 5 1 3 6 0 0 0 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : accueil @ atlanroute . fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 07042026

Nom : MUZARD Prénom : Yohann Qualité : Conducteur de travaux

